

Résolution AG Ligue de Golf PACA du 9 mars 2019

« Instauration d'une cotisation due par les membres de la Ligue PACA et définition de son montant »

Le contexte budgétaire de l'année 2019, et notamment les prévisions baissières des aides et subventions accordées par les collectivités (Etat/CNDS et Région), amène la Ligue de Golf PACA à rechercher de nouvelles ressources pour équilibrer son budget.

Les dispositions de l'article 21 des Statuts de la Ligue PACA précisent que :

« *Les ressources de la Ligue comprennent :*

- *Les aides et les dotations accordées par la ffgolf,*
- *Les aides et les subventions accordées par les collectivités locales,*
- *La cotisation de ses membres approuvés annuellement,*
- *Le parrainage public et privé ou tout autre moyen autorisé par la loi. »*

Dans le Règlement Intérieur de la Ligue PACA, l'article 12 relatif aux cotisations indique :

« *En application de l'article 21, la Ligue peut décider d'instaurer annuellement une cotisation due par tous ses membres.*

Dans ce cas, le montant de la cotisation de l'année en cours est calculé comme suit :

- *Nombre de voix délibératives de l'Association Sportive membre de la Ligue multiplié par un maximum de vingt-cinq euros. »*

Compte tenu de ces dispositions statutaires qui n'ont pas été mises en œuvre jusqu'à présent en PACA - contrairement à la majorité des autres Ligues de Golf en France - il a été décidé de soumettre à l'approbation des Associations Sportives affiliées, membres de la Ligue, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mars 2019, une résolution visant à instaurer une cotisation dont le montant pourrait être fixé entre 15 et 25 euros par nombre de voix délibératives¹.

Le nombre de voix délibératives est déterminé par la ffgolf en prenant, notamment, en compte le nombre de licenciés inscrits à l'Association Sportive (lien 1).

¹ Cette cotisation est indépendante des redevances et cotisations acquittées à la ffgolf ou des éventuelles cotisations instaurées par les Comités Départementaux de Golf en vertu de leur propre statut.